



SE-UNSA Académie de REIMS  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53 [ac-reims@se-uns-a.org](mailto:ac-reims@se-uns-a.org)  
<http://sections.se-uns-a.org/reims/>



## SE-UNSA REIMS - Flash du 9 septembre 2010

*Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)*

Au menu :

- 1/ **Des nouvelles de nos retraites**
- 2/ **Livret de compétences : mode d'emploi**
- 3/ **L'expérimentation de nouveaux rythmes**
- 4/ **Le collège au centre de la réflexion du SE-UNSA**
- 5/ **Une seconde new-look**
- 6/ **Des CLAIR pas très nets**
- 7/ **Les évolutions du service public d'orientation**

### 1/ **Des nouvelles de nos retraites**

Projet loi sur les retraites : quelques infléchissements nettement insuffisants.

Le succès de la mobilisation du 7 septembre, qui a réuni plus de 2,5 millions de personnes dans la France entière, a déjà fait sentir ses premiers effets.

Cette mobilisation a obligé le Président de la République à « sortir du bois » et à annoncer de nouvelles mesures qui seront présentées sous forme d'amendements lors du débat qui s'engage à l'Assemblée.

Ces mesures constituent certes un infléchissement par rapport au projet initial, notamment sur la « pénibilité » et les carrières longues mais pour l'UNSA, cela reste notoirement insuffisant.

Si le Président de la République et le Gouvernement veulent vraiment que le conflit s'apaise, ils doivent faire des concessions sur les mesures qui sont au cœur du projet : les mesures d'âge.

Le Gouvernement devrait aussi revenir sur l'équilibre financier du projet et faire participer de façon plus conséquente les hauts revenus et les revenus du capital au financement de notre système de retraite.

Bagnolet, le 8 septembre 2010

**Alain d'Olive, Secrétaire Général de l'UNSA**

L'action continue : communiqué commun CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales considèrent que les annonces du Président de la République, qui se voulaient une réponse aux mobilisations, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée. Réunies le 8 septembre 2010 elles décident de poursuivre et d'amplifier le processus de mobilisation pour obtenir des mesures justes et efficaces afin d'assurer la pérennité du système de retraites par répartition. Elles appellent à faire du mercredi 15 septembre, jour du vote par les députés du projet de loi, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés, des membres du gouvernement et du Président de la République dans les départements et les circonscriptions. Avant le débat au Sénat elles décident de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays.

Billet d'humeur d'Eric HEBRARD, Secrétaire Régional UNSA Champagne Ardenne

Retraite : Quand le Président de la République tient toutes ses promesses !

Un petit peu d'histoire, pour celles et ceux dont la mémoire serait défaillante. Comment oublier que, Nicolas Sarkozy avait déclaré face à DSK en janvier 1993, qu'il était très attaché au maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans puisqu'il l'avait voté... alors qu'il a été élu député pour la première fois en 1988 !

Pourtant, son attachement à l'une des conquêtes sociales les plus importantes pour les salariés, paraissait sincère puisque c'est avec gravité que, devenu candidat à la présidence de la République, il déclarait le 23 janvier 2007, dans Le Monde : «

***Le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer, de même que les 35 heures continueront d'être la durée hebdomadaire légale du travail.***».

L'année suivante, le Medef et Mme Parisot se mirent à réclamer le relèvement de l'âge légal à 62 ou 63 ans, il n'hésita pas à répliquer : ***« Elle a le droit de dire ça, je dis que je ne le ferai pas pour un certain nombre de raisons et la première c'est que je n'en ai pas parlé pendant ma campagne présidentielle. Ce n'est pas un engagement que j'ai pris devant les Français je n'ai donc pas de mandat pour faire cela, et ça compte, vous savez, pour moi »***.

On est bien en droit de s'interroger. Comment les salariés peuvent-ils faire confiance à une majorité dont le principal représentant fait valser les promesses de campagne comme s'il s'agissait de vulgaires slogans publicitaires ?

Quelle crédibilité accorder à la parole politique, quand les engagements pris ne sont pas tenus ?

## **2/ Livret de compétences : mode d'emploi**

Après deux années d'expérimentation partielle et une année d'expérimentation « généralisée », le livret personnel de compétences rentre maintenant pleinement en vigueur. Une circulaire parue au BO du 8 juillet donne le mode d'emploi du nouveau Livret personnel de compétences (LPC).

**Les deux premiers paliers sont validés à l'école**, palier 1 en fin de CE1 et palier 2 en fin de CM2. A terme, les livrets remplis par les enseignants de CM2 permettront aux professeurs de 6<sup>e</sup> de mieux connaître les forces et les faiblesses de leurs élèves.

**Le palier 3 qui doit être attesté en fin de 3<sup>e</sup> est de la compétence du collège.** L'attestation du palier 3 comporte quelques différences avec la version expérimentée l'année dernière. La plus significative est qu'il ne s'agit plus seulement de cocher une case lorsqu'une compétence est jugée acquise mais d'indiquer une date d'acquisition. On est bien dans une logique d'acquisition progressive et plus dans le seul constat final et sans appel.

**Les 7 compétences du socle** (ex : « Maîtrise de la langue française ») sont divisées en « Domaines » (ex : « S'exprimer à l'oral »), eux-mêmes détaillés en « items » (ex : « Restituer un propos, rendre compte d'un travail à un public donné. »).

**Dès qu'une connaissance ou une compétence est jugée acquise**, il peut en être fait mention dans le livret de compétence à l'item correspondant. L'évaluation de ces items se fait dans le cours normal des enseignements et toutes les disciplines peuvent y contribuer. Plus cette évaluation sera intégrée aux enseignements dès le début de l'année, moins la charge de travail sera lourde pour les enseignants. Il revient formellement au professeur principal de renseigner le livret à partir des propositions des membres de l'équipe. Une application numérique est prévue à cet effet.

**La validation finale se fait au niveau de chacun des 7 compétences** et « relève d'une décision des équipes pédagogiques ». Elle se fonde sur les items validés au sein de la compétence sans que la validation de la totalité des items soit nécessaire. Aux équipes de juger si la compétence est acquise ou non. Lorsque des lacunes sont constatées, les items permettent d'identifier les aspects à travailler plus spécifiquement.

Au plus tard lors du conseil de classe de 3<sup>e</sup>, l'équipe pédagogique doit attester de la maîtrise des 7 compétences du socle commun. Des outils pour les enseignants sont disponibles sur <http://eduscol.education.fr/soclecommun>;

Ce livret de compétences, même s'il est loin d'être parfait, n'en constitue par moins un outil utile pour faire avancer la logique du socle commun et garantir à tous les élèves la validation de l'acquisition des connaissances et des compétences indispensables à la suite de leur parcours.

Le SE-UNSA attend une implication plus importante des personnels de direction et d'inspection pour accompagner les collègues. Des formations doivent être organisées dans les établissements au plus vite pour permettre à tous de s'approprier les nouvelles démarches d'évaluation.

## **3/ L'expérimentation de nouveaux rythmes**

Luc Chatel a installé le 7 juin le comité de pilotage qui va faire des propositions en matière de rythmes scolaires. Ce débat sur les rythmes ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la lourdeur et la cohérence des programmes, sur le temps de travail des enseignants, sur l'articulation avec les temps post et périscolaires ou encore sur la question des devoirs. Or la récente décision unilatérale de Luc Chatel d'organiser une journée scolaire, soit disant articulée autour du sport (et non de l'EPS) dans certains collèges et lycées, entame d'ores et déjà la crédibilité du processus.

### **Dans notre académie, six établissements participeront à cette expérimentation :**

- Collège Georges Braque, à Reims
- Collège Louise Michel, à Chaumont
- Collège Anne Franck, à Saint-Dizier
- Lycée professionnel Croix Cordier, à Tinquieux
- Lycée général François Arago, à Reims
- Lycée général François Bazin, à Charleville-Mézières

#### 4/ Le collège au centre de la réflexion du SE-UNSA

Plusieurs rapports parus l'an dernier (Cour des Comptes, rapport Groperrin) ont rappelé l'importance capitale de la scolarité commune et la nécessité de transformer le collège « antichambre du lycée général » en véritable collège du socle commun. Le SE-UNSA consacrera l'année 2010/2011 à une réflexion éducative de fond sur le collège. Il y abordera le temps des élèves et des enseignants, les modalités de regroupement des élèves, l'évaluation, le DNB... Un colloque se tiendra à Paris le 12 janvier 2011 et le travail débouchera sur des propositions concrètes.

#### 5/ Une seconde new-look

*Un tronc commun redéfini, des programmes mais aussi des enseignements nouveaux, un accompagnement personnalisé pour tous les élèves... C'est une classe de seconde profondément remaniée qui se met en place en cette rentrée. Les collègues ont du pain sur la planche !*

**Un tronc commun élargi...** Désormais, la langue vivante 2 fait partie intégrante du tronc commun des enseignements de seconde. Une évolution logique puisque la LV2 est obligatoire dans toutes les séries de première (à l'exception des STI), et que les élèves doivent pouvoir accéder à la totalité des formations l'issue de leur année de seconde. A noter : dans le cadre de la rénovation de l'enseignement des langues vivantes, c'est un horaire globalisé de 5h 30 qui est dévolu à la LV1 et à la LV2.

**Et resserré.** Dans le même temps, les horaires hebdomadaires se contractent dans plusieurs disciplines (perte d'une demie heure en histoire-géo, français, physique chimie et sciences de la vie et de la terre) ce qui donne lieu à l'entrée en vigueur de nouveaux programmes dès cette rentrée.

Par ailleurs, la suppression des dédoublements automatiquement attribués aux disciplines et des deux heures d'aide et soutien dégage un volume globalisé de 10 heures hebdomadaires. A charge pour l'établissement et son conseil pédagogique d'en définir les conditions d'utilisation les plus appropriées en fonction du public accueilli.

**Des enseignements d'exploration.** A côté du tronc commun, les élèves suivront deux enseignements d'exploration (2 x 1h30 par semaine). La plupart totalement nouveaux (comme Création et innovation technologique ou Littérature et société), ils visent à faire de la seconde une véritable classe de détermination. Un bémol de taille : les élèves doivent obligatoirement choisir un enseignement d'économie, ce qui limite la portée de l'exploration.

**L'accompagnement des élèves.** Inscrit dans la grille horaire, les deux heures d'accompagnement personnalisé, obligatoire pour tous les élèves, constituent la grande nouveauté. Son contenu (soutien, approfondissement, aide à l'orientation etc.) comme son organisation sont définis par les équipes. Pour être véritablement efficace, il devrait pouvoir fonctionner dans le cadre de groupes à effectifs réduits, ce qui implique d'utiliser une partie de l'enveloppe globalisée.

**Les équipes en première ligne.** Intéressante pour les élèves, la réforme va être lourde à mettre en place pour les collègues et demander beaucoup d'énergie et d'intelligence... L'accompagnement de la réforme passe par celui des collègues. Le SE-UNSA attend du ministère et des corps d'inspection qu'ils s'engagent résolument à leurs côtés.

#### 6/ Des CLAIR pas très nets

Nouveau venu dans le paysage déjà complexe de l'éducation prioritaire, le dispositif CLAIR (Collèges et lycées pour l'Ambition, l'innovation et la Réussite), sera expérimenté cette année dans 105 établissements. Tous les établissements concernés seront dotés d'un « contrat d'objectifs » avec l'autorité académique et disposeront d'une large autonomie pour sa mise en œuvre.

Au delà des aspects pédagogiques finalement assez classiques, la circulaire du 7 juillet 2010 qui définit le dispositif comporte de réelles nouveautés en matière de gestion des ressources humaines et de Vie scolaire.

**Le recrutement de l'ensemble des personnels de ces établissements se fera « sur proposition des chefs d'établissement »** après publication de postes à profil. Les collègues recrutés sur ces postes se verront remettre une lettre de mission valable 3 ans. A l'issue de cette période, l'engagement pourra être renouvelé avec une nouvelle lettre de mission mais les personnels « *qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits.* » (Sic).

Pour l'année 2010-2011, seuls les postes vacants ont été concernés mais ce mode de gestion a vocation à être généralisé. Quid alors des collègues déjà en poste ? D'autant plus que dans la plupart des cas, les recrutements ont été menés dans la plus grande opacité.

**En matière de vie scolaire, le dispositif instaure une fonction de « préfet des études »** à raison d'un par niveau en collège et pour la classe de Seconde dans lycées et LP. Cette fonction, à la définition floue sera dotée de compétences très larges : « Membre de l'équipe de direction », il est « responsable pédagogique et éducatif du niveau de classe qui lui est confié », il doit « assister le chef d'établissement » sur les champs éducatif et pédagogique, « Coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes », « Organiser la vie scolaire », accompagner les élèves et organiser le lien

avec les parents. Le préfet des études tiendrait donc à la fois du professeur principal, du CPE et même du conseil pédagogique lui tout seul !

Les fonctions de Préfet des études pourront être confiées à un enseignant, qui assurera éventuellement quelques heures de cours ou à un CPE de l'établissement, le tout définit par le chef d'établissement.

**Pour cette année, dix académies sont concernées** (Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles) et les établissements choisis l'ont été sur des critères de climat social, en particulier pour la violence. Dès l'année prochaine, le programme CLAIR sera étendu en lien avec la politique de ville. Le SE-UNSA a déjà fait par au ministre de son désaccord avec la philosophie générale du programme et exigé des clarifications concernant les nombreuses zones d'ombre de la circulaire.

## **7/ Les évolutions du service public d'orientation**

Les grandes manœuvres sont lancées depuis déjà plusieurs années dans le domaine de l'orientation. L'Education nationale gardera-t-elle un service d'orientation pour tous les jeunes en formation initiale, s'appuyant sur un réseau de CIO présents dans tous les districts scolaires ? Pour le SE-UNSA, l'orientation est une responsabilité partagée par tous les professionnels de l'équipe éducative dans le respect des compétences et des missions de chacun. Le maintien de COP en nombre suffisant est essentiel pour permettre l'émergence de « parcours de formation » plus individualisés.

*Mon choix c'est l'Unsa !*

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

### Vos contacts au Se-UNSA

**Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53**

**Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA  
06.88.30.23.74**

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre .... j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>*